

**DÉLIBÉRATION N° 23/04-16
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 06 OCTOBRE 2023**

OBJET : Ambition Planète – 2^{ème} édition – Participation du SIDÉLEC Réunion.

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, et le **VENDREDI 06 OCTOBRE à 10h15**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en quatrième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **28 SEPTEMBRE 2023**. Clôture de la séance à **12H00**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphanou DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Aviron / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / Erick BOYER, délégué suppléant de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon.

ÉTAIENT REPRESENTÉS : M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M ; Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port par M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile par M. Stéphanou DIJOUX, 1^{er} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Pierre / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux par M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de Saint-Leu / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 18 sur 24 (14 présents et 4 représentés).

**DÉLIBÉRATION N° 23/04-16
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 06 OCTOBRE 2023**

OBJET : Ambition Planète – 2^{ème} édition – Participation du SIDÉLEC Réunion.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1152-39 ;*
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;*
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;*
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-11 ;*
- Vu l'arrêté préfectoral N° 680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDÉLEC RÉUNION ;*
- Vu les Statuts révisés du SIDÉLEC RÉUNION ;*
- Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion.*
- Vu le rapport n°23/04-16 du Président ;*

1 : Introduction

L'immense majorité de notre population reste confrontée à des difficultés au quotidien. Globalement, la situation est alarmante sur le plan, social, économique, sanitaire ou écologique.

Aux côtés des défis liés à l'emploi, au coût de la vie, à l'habitat, à la mobilité, nous connaissons une crise énergétique. Dans ce contexte inédit il est nécessaire de sauvegarder le modèle concessif qui limite les impacts sur les consommateurs.

S'y rajoute les effets du réchauffement climatique aux conséquences multiples sur nos vies, sur notre modèle de production, sur l'alimentation, nos ressources et l'aménagement du territoire.

Nous devons continuer à agir et agir plus vite pour favoriser la Transition Énergétique ! C'est ce chemin que nous empruntons au SIDÉLEC Réunion.

Les politiques publiques que nous portons avec l'État, les collectivités sur les vingt-quatre communes de l'île visent ces objectifs pour, à terme, faire de la Réunion, une île verte.

2 : La situation dans les Territoires et pays d'Outre-mer.

Les pays d'outre-mer, les Zones Non Interconnectés au réseau électrique continental, sont en première ligne du réchauffement climatique. Nos territoires regorgent d'une biodiversité exceptionnelle qu'il nous faut protéger, sauvegarder.

Aussi, dans le cadre de la future loi de Programmation Énergie, la Ministre de la Transition énergétique, Madame Agnès Pannier- Renacher, a pris l'initiative de constituer un groupe de travail spécifique aux ZNI.

Après plusieurs mois de travail, un deuxième bilan d'étape s'est tenu à Paris le 12 septembre dernier et le Groupe de Travail à formuler 12 propositions.

À travers notre contribution, il s'agit également de conforter un service public d'électricité de qualité pour tous !

Notre ambition est claire : contribuer à l'autonomie électrique en 2030 ; viser l'autonomie énergétique et atteindre la neutralité carbone en 2050 parce que « si nous occup pas du climat, le climat va occup de nous ».

3 : La 2^{ème} édition d'Ambition Planète

Cet évènement a pour ambition d'ancrer davantage le développement d'un mode de consommation plus respectueux de la Planète auprès des publics institutionnels, privés et de la société civile.

Il s'agira de poursuivre l'action engagée en 2022 lors de la 1^{ère} édition en y intégrant la voix des jeunes avec la participation active d'éco-délégués, en partenariat avec l'Académie de la Réunion et le Crédit Agricole.

Ambition Planète 2023 poursuivra ses travaux au travers de 8 thématiques avec la participation d'un Grand Témoin.

Compte tenu des problématiques communes partagées avec les autres pays de l'Océan Indien, cette manifestation sera conduite sous un prisme indien-océanique, au-delà des frontières de la Réunion.

Le SIDÉLEC Réunion a apporté sa contribution et son expertise lors de la 1^{ère} édition en 2022. Cette seconde édition, portée par la Nordev, se déroulera du 9 au 10 novembre 2023.

Les partenaires identifiés : Les collectivités Régionales et départementales ; la ville de Saint-Denis ; les établissements publics – Cinor, Tco, SIDÉLEC ; les associations ; l'Académie de la Réunion ; le Crédit Agricole ; le Mission Locale Nord ; le CNFPT ; la CPME ; le MEDEF Réunion ; la Chambre d'Agriculture ; la Réserve Marine ; le Réseau Climat Océan Indien ; Cycléa, le Groupe DIJOUX ; l'agence NEXA ; le cluster Green ; la Sodiparc ; l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité ; Météo France et des délégations des pays de la zone Océan Indien.

Lieu & date : Nordev – Les 9 et 10 novembre 2023

Participation du SIDÉLEC Réunion : 15 000 €

4 : Le programme de la manifestation

Ci-joint les thématiques des tables rondes et des ateliers. Les délégués et les agents sont invités à y participer. Au cours de ces 2 jours, il est notamment prévu de faire un bilan des engagements pris en 2022. Pour rappel, le SIDÉLEC, pour sa part, avait pris 4 engagements :

- Marche pour le climat et la biodiversité pour continuer à sensibiliser sur le dérèglement climatique, les 5 mars, date de naissance de Paul Vergès.
- Être exemplaire en matière de développement durable avec le programme « Mafate - village solaire » ; couplé avec un dispositif MDE.
- Participer à la mise en œuvre des PCAET de toutes intercommunalités.
- Aider nos communes dans leur démarche de sobriété énergétique à travers un important programme de rénovation de l'éclairage public.

L'ensemble des engagements sont réalisés ou en cours de réalisation. De nouvelles actions concrètes seront proposées par le SIDÉLEC.

5 : Zoom sur les thématiques et résultats attendus - 2^{ème} édition

La deuxième édition d'Ambition Planète permettra de conforter la dynamique enclenchée lors de la première manifestation et vise à engager plus fortement les transitions nécessaires vers des modèles plus durables.

Ambition Planète 2023 permettra :

- D'associer de façon plus marquée les jeunes éco-délégués dans les actions visant à maîtriser l'enjeu environnemental. Ces derniers seront associés aux travaux et ateliers du congrès.

- D'évaluer et d'ajuster les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre, eu égard aux engagements pris lors de l'édition d'Ambition Planète 2022.
- D'engager ou d'ajuster des actions opérationnelles liées aux différentes thématiques abordées, au regard des expériences de chacun.

6 : Conclusion

Le SIDÉLEC Réunion est engagé sur plusieurs axes : Transition Énergétique, Maîtrise de la Demande en Énergie, production d'énergie renouvelable, Mobilité durable, ou encore en matière d'électrification rurale pour disposer d'un réseau moderne et sécurisé.

Aussi, dans le prolongement de la Marche Climat et la Biodiversité que nous coorganisons tous les ans, le SIDÉLEC Réunion souhaite apporter sa contribution à la 2^{ème} édition de l'évènement Ambition Planète.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

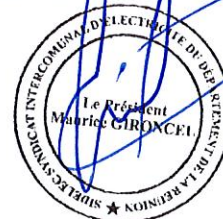
LE COMITÉ SYNDICAL DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : D'approuver** la participation du SIDÉLEC Réunion à l'évènement, nommé « Ambition Planète » ;
- **ARTICLE 2 : D'autorisation** le versement de la somme de 15 000€, au titre de la participation du SIDÉLEC Réunion à cet évènement ;
- **ARTICLE 3 : D'autoriser** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services, à exécuter de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : D'autoriser** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION
Maurice GIRONCEL



PJ :

- Rapport n°23/04-16